

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2017
Rapporteur :
Monsieur Didier LENNON

N° 20

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 05/07/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/07/2017
(accusé de réception du 05/07/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Relocalisation des EHPAD
Secteur de Penhars, rue de Vendée
Autorisation de dépôt des autorisations d'urbanisme à l'OPAC

L'OPAC a pour projet la construction d'un EHPAD, rue de Vendée, pour le compte du CCAS de la ville de Quimper, afin de remplacer ceux des Magnolias et des Bruyères. Il convient d'envisager le dépôt de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de Penhars, les quatre immeubles des Oiseaux seront démolis pour y construire un EHPAD, pour le CCAS de la ville de Quimper, sur la parcelle cadastrée CS n°205, propriété de la ville de Quimper, sise rue de Vendée.

Aussi, il convient pour l'OPAC de déposer toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation de son projet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser l'OPAC ou son représentant à déposer toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet.